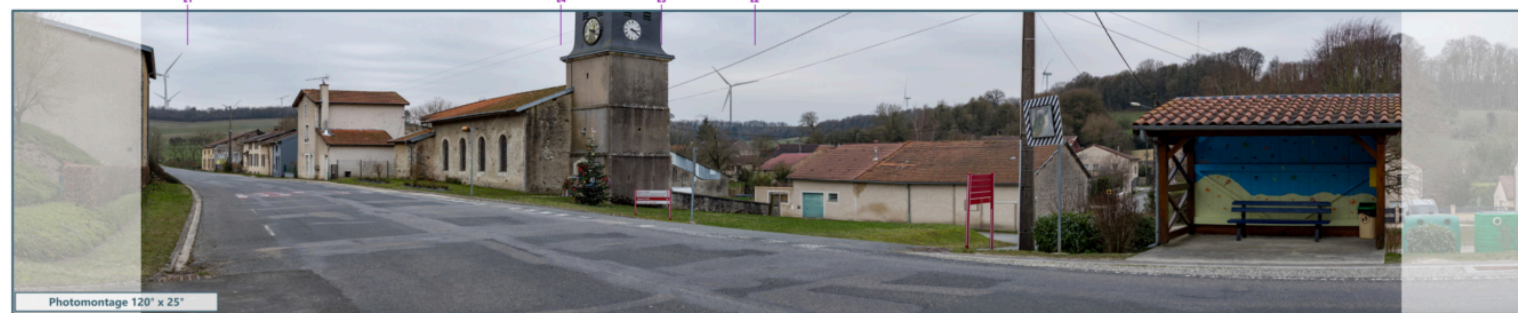


PHOTOMONTAGES : SE PROJETER DANS LE PAYSAGE AVEC LE PARC ÉOLIEN

Le dossier de demande d'autorisation qui sera prochainement déposé inclut une série de 35 photomontages réalisés depuis les bourgs, les monuments historiques et les axes de déplacement situés dans un rayon de 10 km autour du projet. Ils seront consultables en intégralité pendant l'enquête publique.



▲ Photomontage depuis la sortie nord de Souhesme-la-Petite, au niveau de la D163



▲ Photomontage depuis le centre de Blercourt, au niveau de la D603

3 LA PHASE D'INSTRUCTION : VERS L'AUTORISATION

La phase d'instruction dure de 12 à 24 mois

Analyse du dossier

Les services de l'Etat vont étudier finement la qualité technique du dossier et sa conformité avec la réglementation pour émettre un avis.

Enquête publique

Le commissaire enquêteur organisera une enquête publique pendant laquelle les citoyens et conseils pour municipaux dans un rayon de 6 km pourront prendre connaissance du dossier complet et faire part de leurs remarques.

Décision d'autorisation

Le préfet prendra connaissance de l'ensemble des avis émis par les services de l'État et le public durant la phase d'instruction, et autorisera ou non le projet par arrêté.

NEOEN

RESTONS EN CONTACT

L'équipe projet se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.
remi.deprez@neoen.com - 07 61 52 64 93
22 rue Bayard - 75008 Paris

LETTRÉ D'INFORMATION N° 2 OCTOBRE 2024

PROJET ÉOLIEN LE CHEMINEL SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE NIXÉVILLE- BLERCOURT ET LES SOUHESMES-RAMPONT

ÉDITO

Madame, Monsieur,

Depuis 2018, Neoen étudie la faisabilité d'un parc éolien sur vos communes. Dans le cadre du développement de ce projet, vous avez reçu une lettre d'information en mars 2024 et pu participer à une réunion d'information publique à Nixéville-Blercourt en avril 2024.

Après avoir analysé les résultats des études présentées dans la précédente lettre, échangé avec les services instructeurs, et pris en considération les contraintes urbanistiques, nous avons revu le scénario d'implantation, comprenant finalement 4 éoliennes. C'est ce projet finalisé que nous vous présentons aujourd'hui, avant de déposer le dossier d'autorisation auprès des services de l'État.

Nous restons à votre disposition pour répondre à toutes vos questions pendant la phase d'instruction à venir.



Rémi DEPREZ

Chef de projet Neoen

NEOEN



720 000 habitants en France alimentés par l'électricité des parcs NEOEN en 2023



215 salariés en France



Présent sur tout le cycle de vie du projet

www.neoen.com

LES CHIFFRES CLEFS DU PROJET



4
éoliennes



Des éoliennes de 150m de hauteur au maximum en bout de pale



Un parc de 16,8MW soit la consommation électrique de 11 500 habitants*

* Source : INSEE

LES INFOS À RETROUVER DANS CETTE LETTRE



L'implantation modifiée et la démarche ERC



Des photomontages modifiés

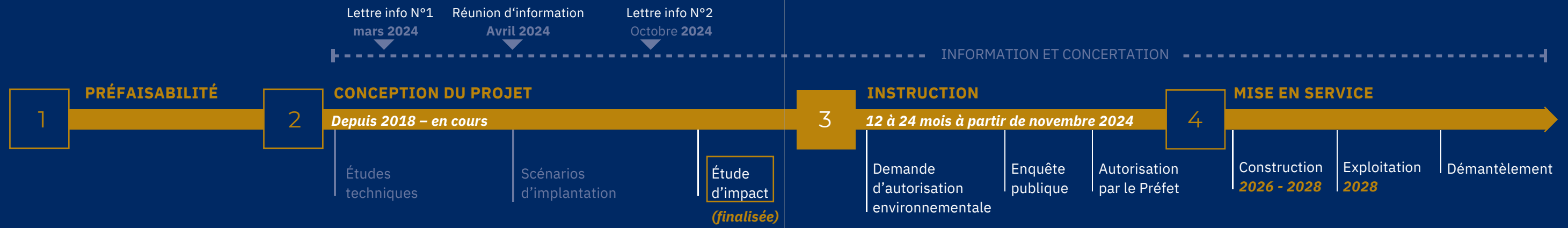


Les prochaines étapes : instruction et enquête publique

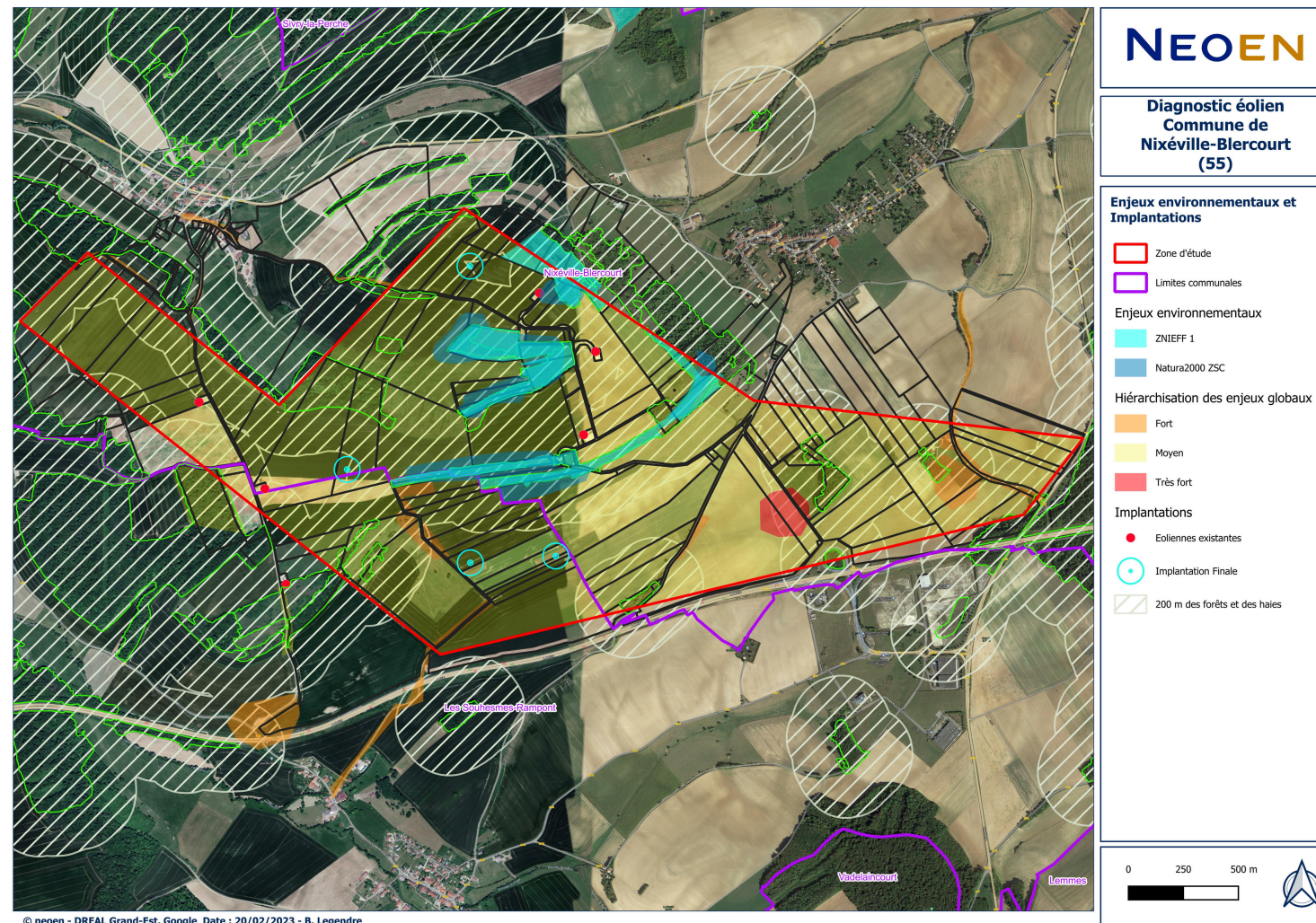
LE PROJET RETENU : UN PARC DE 4 ÉOLIENNES

L'analyse des études a permis de trouver le meilleur équilibre entre une production d'électricité optimale et des impacts limités au maximum sur l'environnement et le cadre de vie, aboutissant au scénario d'implantation final.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale de ce projet va être déposé dans les prochaines semaines auprès des services de l'État. Il s'agit du point de départ de la phase d'instruction.



2 LE SCÉNARIO D'IMPLANTATION FINAL



ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

Avec l'aide de ses bureaux d'études, Neoen a conçu un scénario d'implantation final respectant la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » du Code de l'Environnement. L'objectif est tout d'abord d'**Éviter** au maximum les impacts, en s'écartant par exemple des secteurs les plus sensibles écologiquement, tout en respectant les recommandations du bureau d'étude paysagiste. Il s'agit ensuite de **Réduire** le plus possible les impacts n'ayant pas pu être évités. Enfin, il conviendra de **Compenser** dans un secteur relativement proche du futur parc les impacts résiduels n'ayant pu être entièrement évités ou réduits.

ÉVITER

L'implantation évite :

- La zone Natura 2000 située au centre de la zone d'étude
- Les boisements et haies, en s'en éloignant d'au moins 200m

COMPENSER

Les mesures de compensation à retenir

- Création et gestion écologique d'un boisement de deux hectares à l'Est de la zone d'étude
- Création d'une friche prairiale piquetée d'arbustes de 5 hectares à l'Est de la zone d'étude

RÉDUIRE

Les mesures de réduction à retenir

- Les pales sont équipées de systèmes de serration, inspirés des ailes des chouettes, permettant de réduire le bruit engendré par la rotation des pales.
- Les éoliennes sont bridées durant les heures de fortes activités (chasse et reproduction) des chauves-souris afin de réduire les risques de collision.

- Des plantations de haies occultantes seront proposées aux riverains des communes d'implantation

